



**Rapport du Commissaire Aux Comptes
Sur les comptes Annuels**

Exercice clos au 31/12/2025

CPEAGL
25 Avenue George Pompidou
30900 NIMES
RCS Nîmes : 775 915 309

ALLIANCE EXPERT Audit – 3 rue Rigoberta Menchù Bat. C – 84 000 AVIGNON
Inscrit auprès de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de la Cour d'Appel de Nîmes

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31/12/2025

A l'assemblée,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.P.E.A.G.L. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association C.P.E.A.G.L. à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons procédé plus particulièrement à l'analyse et la mise à jour le contrôle interne qui concourent à la formalisation de l'enregistrement comptable des achats, de la trésorerie et des fonds reçus au titre des financements des tiers financeurs. Nous estimons que les résultats de ces diligences sont concluants sur la capacité de la société à produire des comptes conformes aux dispositions réglementaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association C.P.E.A.G.L. à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AVIGNON, le 28 mai 2026

Le Commissaire aux comptes

ALLIANCE EXPERT AUDIT, représenté par

David TAIEB



BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	29 221	28 415	806	2 543
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	183 645	20 772	162 873	164 055
Constructions	4 486 398	3 388 648	1 097 750	1 166 881
Installations techniques, matériel et outillage	118 756	112 410	6 346	9 806
Autres immobilisations corporelles	1 649 958	1 280 534	369 424	458 583
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS / DONATIONS POUR CESSION				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées	30 683		30 683	30 119
Autres immobilisations financières	16 298		16 298	10 974
<u>TOTAL I</u>	<u>6 514 957</u>	<u>4 830 778</u>	<u>1 684 179</u>	<u>1 842 961</u>
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (B & S)				
Marchandises				
CREANCES				
Usagers et comptes rattachés	367 578		367 578	350 363
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	233 033		233 033	136 986
Charges constatées d'avance	41 834		41 834	24 744
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	80 917		80 917	73 184
Disponibilités	5 619 038		5 619 038	5 873 825
<u>TOTAL II</u>	<u>6 342 400</u>		<u>6 342 400</u>	<u>6 459 101</u>
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion - Actif				
<u>TOTAL III</u>				
TOTAL DE L'ACTIF	12 857 358	4 830 778	8 026 580	8 302 062

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	25 382	25 382
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves activités SMS gestion contrôlée	3 390 485	2 686 726
Autres réserves		
Report à nouveau des activités sociales médico sociales	1 195 421	1 894 998
Report à nouveau propre	171 938	161 413
Résultat de l'exercice	-547 459	14 707
SITUATION NETTE	4 235 766	4 783 225
Fonds propres consommables		
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables	77 710	48 010
Provisions réglementées	1 052 896	984 543
<u>TOTAL I</u>	<u>5 366 372</u>	<u>5 815 778</u>
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	10 149	4 800
<u>TOTAL II</u>	<u>10 149</u>	<u>4 800</u>
PROVISIONS		
Provisions pour risques	274 829	17 191
Provisions pour charges	334 457	343 788
<u>TOTAL III</u>	<u>609 286</u>	<u>360 979</u>
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (Titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	332 690	373 414
Emprunts et dettes financières diverses	581	581
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 943	492 514
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 216 112	1 224 993
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	315 447	29 003
Produits constatés d'avance		
<u>TOTAL IV</u>	<u>2 040 772</u>	<u>2 120 505</u>
COMPTES DE REGULARISATION		
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL DU PASSIF	8 026 580	8 302 062

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Simple : Variation en valeur
Cotisations	210	240	-30
Ventes de Biens et services	11 352	12 442	-1 090
Production stockée			
Production immobilisée			
Concours publics et subventions	12 308 712	12 208 531	100 181
Ressources liées à la générosité du public			
Contributions financières		5 000	-5 000
Reprises amortissements, dépréciations et provisions	61 260	75 215	-13 955
Utilisation des fonds dédiés		200	-200
Autres produits	51 953	27 524	24 428
Produits d'exploitation	12 433 487	12 329 152	104 335
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières			
Variation de stock de matières premières			
Autres achats et charges externes	3 791 748	3 809 443	-17 696
Aides financières			
Impôts et taxes	677 715	666 996	10 719
Salaires et Traitements	5 554 468	5 294 863	259 606
Charges sociales	2 329 020	2 197 687	131 333
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	284 265	278 796	5 469
Dotations aux provisions	309 567	65 345	244 222
Report en fonds dédiés	5 349	5 000	349
Autres charges	4 239	966	3 273
Charges d'exploitation	12 956 371	12 319 096	637 274
RESULTAT D'EXPLOITATION	-522 883	10 056	-532 939
Produits financiers	59 496	54 865	4 631
Charges financières	9 208	9 720	-512
Résultat financier	50 288	45 145	5 143
RESULTAT COURANT	-472 596	55 201	-527 796
Produits exceptionnels		32 031	-32 031
Charges exceptionnelles	68 353	66 207	2 146
Résultat exceptionnel	-68 353	-34 176	-34 177
Participation des salariés			
Impôts sur les sociétés	6 510	6 318	193
EXCEDENT OU DEFICIT	-547 459	14 707	-562 166
Contributions volontaires en nature			
Charges des contributions volontaires en nature			

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Analyse des résultats**
- **Résultats administratifs**
- **Analyse des reports à nouveau**
- **Tableau des immobilisations**
- **Tableau des amortissements**
- **Tableau des fonds propres**
- **Tableau des réserves et provisions**
- **Valeurs mobilières de placement**
- **Suivi des fonds dédiés**
- **Suivi des subventions d'investissement**
- **Etat des créances et dettes**
- **Produits à recevoir**
- **Charges à payer**
- **Charges et produits constatés d'avance**
- **Charges et produits exceptionnels**
- **Concours publics et subventions**
- **Honoraires de commissariat aux comptes**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

Description de l'objet social de l'entité, de la nature et du périmètre des activités ou des missions sociales réalisées

L'Association dite C.P.E.A.G.L., fondée le 10 juillet 1936, a pour but de protéger des mineur-e-s et de jeunes majeur-e-s en danger ou qui peuvent être confronté-e-s à des difficultés sociales et psychologiques.

Son action peut être éducative, sociale, médicale ou paramédicale. Elle s'inscrit dans des dispositifs de protection de l'enfance et se concrétise au sein des structures de l'association dans l'exercice des mesures de prévention et de protection administratives, d'assistance éducative, d'actions thérapeutiques et pédagogiques.

L'association peut répondre directement ou en participation, notamment avec d'autres associations, à toute question sociale ou médico-sociale par des projets innovants ayant un lien même indirect avec l'enfance et l'adolescence.

Son action s'exerce en dehors de toute préoccupation d'origine politique, philosophique ou confessionnelle, dans le respect de la laïcité.

Sa durée est illimitée.

Description des moyens mis en œuvre

Association loi 1901, le Comité de Protection de l'Enfance et de l'Adolescence Gard-Lozère œuvre pour toute action orientée vers l'intérêt de l'enfant, qu'elle soit éducative, pédagogique, médicale ou sociale. Elle regroupe des membres bénévoles sans préoccupation d'ordre philosophique, politique ou religieux.

Elle est habilitée à gérer des établissements agréés ou conventionnés par l'Etat ou les collectivités locales. Elle élabore des projets à destination des bénéficiaires, et dispose d'un personnel qualifié qui participe à leur mise en œuvre. C'est une association qui s'inscrit pleinement dans l'économie sociale et solidaire dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Elle vise des modes de gestion démocratiques et participatifs, un encadrement strict de l'utilisation des résultats où le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis dans les actions associatives au bénéfice des enfants et des adolescents.

Le C.P.E.A.G.L. fort de ses 90 ans d'expérience dans le domaine de la Protection de l'Enfance et de l'Adolescence, gère 5 établissements établis sur 11 sites dans le Gard et en Lozère, accompagne près de 1 300 enfants et emploie 167 salariés (154,66 ETP).

Son action s'inscrit dans les dispositifs de protection de l'enfance et du secteur médico-social. Elle se concrétise au sein des établissements et services du CPEAGL par :

- L'exercice de mesures de prévention, de protection administrative et judiciaire en milieu ouvert, d'investigation éducative, en faveur de mineurs en situation de danger
- L'accueil d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance au sein d'une Maison d'enfants à caractère social
- Des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques menées par le dispositif ITEP en faveur de jeunes présentant des difficultés psychologiques dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Les recettes annuelles de l'Association se composent :

- Du revenu de ses biens,
- Des cotisations des membres assujettis à cette cotisation,
- Des subventions de l'Etat, des Régions, des Départements, des Communes, des Etablissements Publics et plus généralement de toute collectivité locale ou structure nationale ou européenne,
- Du produit des libéralités dont l'emploi est autorisé en cours d'exercice,
- Des ressources créées à titre exceptionnel telles que quêtes, tombolas, loteries, etc... s'il y a lieu, avec autorisation des autorités compétentes,
- Des aides des Entreprises,
- De toute autre ressource autorisée par la Loi,
- Des produits financiers de ses placements.

2/ Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

3/ Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du 5/
- Indépendance des exercices

4/ L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels	4 à 5 ans
- Agencements et aménagements des terrains	20 ans
- Constructions (composants)	7 à 70 ans
- Agencements et aménagements des constructions	5 à 25 ans
- Matériel et outillage	1 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 12 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Le tableau des réserves et provisions décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

Subventions d'investissement

Le tableau des subventions d'investissement décrit, le cas échéant, l'obtention de nouvelles subventions, les quotes-parts de ces subventions d'investissement virées au résultat, et la diminution des subventions.

Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

5/ Changement de méthode comptable :

La première application du règlement ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable. L'association applique une méthode prospective, le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements induits sont les suivants :

- Les postes de transferts de charges sont supprimés. Les opérations précédemment affectées dans ces comptes sont désormais comptabilisées en produits de refacturation, en produits d'indemnité d'assurance ou en déduction des charges qu'ils compensent, selon la nature de l'opération.
 - L'utilisation des comptes de produits et charges exceptionnels est strictement limitée aux opérations liées à un " évènement majeur et inhabituel ".
- Comparatif difficile sur certains comptes.

6/ Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- de l'arrêté du 12 Novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires relevant de l'article R.314-81 du même code.
- du règlement n° 2014-03 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Juin 2014 relatif au plan comptable général.
- du règlement n° 2018-06 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- du règlement n° 2019-04 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 8 Novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes de droit privé à but non lucratif.
- du règlement n°2022-06 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 4 Novembre 2022 modifiant le règlement n°2014-03 de l'ANC du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.
- de l'arrêté du 27 Décembre 2024 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Gestion contrôlée : Présentation

7/ Résultats de la gestion contrôlée

Les résultats et les reports à nouveau de la gestion contrôlée dont le détail est fourni en annexe, figurent temporairement dans les fonds propres dans l'attente de l'affectation définitive par les organismes financeurs.

Engagements en matière de retraite

8/ Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont comptabilisés au passif du bilan dans le compte 1521000000 Provisions pour pensions. Ils sont valorisés selon la méthode suivante : totalité des indemnité y compris les charges sociales à verser dans les 5 prochains exercices.

Certaines Autorités de tarification affectent également les résultats au compte 1150364000 Excédents affectés aux mesures d'exploitation retraite.

ANALYSE DES RESULTATS

ACTIVITES ASSOCIATIVES.	GESTION PROPRE		GESTION CONTRÔLÉE	
	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS
GESTION PROPRE	1 226,74			
I.T.E.P. LE GREZAN				19 947,17
S.E.S.S.A.D. LE GREZAN			96 283,41	
A.E.M.O. 30				442 381,43
A.E.M.O. 48				39 775,13
S.I.E.				14 004,80
COLIBRIS				128 860,30
TOTAUX	1 226,74		96 283,41	644 968,83

RESULTATS ADMINISTRATIFS

GESTION CONTRÔLÉE ETABLISSEMENTS SOCIAUX MEDICO-SOCIAUX	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE ANTERIEUR + RCA	CHARGES AVEC PRISE EN COMPTE DIFFEREE	RESULTAT ADMINISTRATIF
I.T.E.P. LE GREZAN	-19 947,17	10 541,45	-13 319,50	-22 725,22
S.E.S.S.A.D. LE GREZAN	96 283,41		-2 073,54	94 209,87
A.E.M.O. 30	-442 381,43	291 748,56	-30 381,31	-181 014,18
A.E.M.O. 48	-39 775,13	24 000,22	1 960,48	-13 814,43
S.I.E.	-14 004,80	31 738,03	7 069,79	24 803,02
COLIBRIS	-128 860,30		524,14	-128 336,16
TOTAUX	-548 685,42	358 028,26	-36 219,94	-226 877,10

ANALYSE DES REPORTS A NOUVEAU

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONTRÔLÉE	
	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES
R.A.N. PROPRE GESTION PROPRE I.T.E.P. LE GREZAN S.D.R. REJETS DE CHARGES I.T.E.P. LE GREZAN S.I.E. RESULTAT EN ATTENTE A.E.M.O. 30 A.E.M.O. 48 S.I.E. EXCEDENTS AFF. AUX MESURES D'EXPLOITATION I.T.E.P. LE GREZAN A.E.M.O. 30 A.E.M.O. 48 S.I.E. P.C.D. CONGES PAYES I.T.E.P. LE GREZAN A.E.M.O. 30 A.E.M.O. 48 S.I.E. COLIBRIS	867,72 219 411,16	45 621,20 2 720,00	630 389,30 136 145,63 64 233,47 430 590,96 370 501,79 24 000,22 144 327,63	173 951,83 300 986,66 57 849,04 53 094,28 18 886,66
TOTAUX	220 278,88	48 341,20	1 800 189,00	604 768,47

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	29 220,91				29 220,91
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	29 220,91				29 220,91
Terrains	183 645,00				183 645,00
Constructions sur sol propre	3 739 289,35				3 739 289,35
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements des constructions	625 463,51	27 847,97			653 311,48
Install. techniques, Matériel et outillage	118 755,51				118 755,51
Install. générales, agencements divers	93 797,03				93 797,03
Matériel de transport	705 758,06	41 030,00	45 050,20		701 737,86
Matériel de bureau et informatique	615 725,83	45 562,11			661 287,94
Mobilier	281 776,63	5 155,17			286 931,80
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	6 364 210,92	119 595,25	45 050,20		6 438 755,97
Participations et créances rattachées	30 118,75	564,25			30 683,00
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immob. financières	10 974,31	6 403,25	1 080,03		16 297,53
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	41 093,06	6 967,50	1 080,03		46 980,53
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 434 524,89	126 562,75	46 130,23		6 514 957,41

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTIES	Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virement poste à poste	Amortissements fin exercice
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	26 677,46	1 737,46			28 414,92
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	26 677,46	1 737,46			28 414,92
Aménagement terrains	19 589,79	1 182,25			20 772,04
Constructions sur sol propre	2 758 205,48	77 906,92			2 836 112,40
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements des constructions	439 666,44	19 072,14			458 738,58
Install. techniques, Matériel et outillage	108 949,57	3 459,97			112 409,54
Install. générales, agencements divers	93 797,03				93 797,03
Matériel de transport	417 577,27	106 460,17	45 050,20		478 987,24
Matériel de bureau et informatique	478 986,72	66 436,43			545 423,15
Mobilier	248 113,93	8 009,40			256 123,33
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	4 564 886,23	282 527,28	45 050,20		4 802 363,31
TOTAL AMORTISSEMENTS	4 591 563,69	284 264,74	45 050,20		4 830 778,23

TABLEAU DES FONDS PROPRES

NATURE	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	25 381,57				25 381,57
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves gestion propre					
Réserves gestion contrôlée	2 686 726,02	-45 247,40	749 006,38		3 390 485,00
Report à nouveau gestion propre	161 412,64	2 725,04	7 800,00		171 937,68
Report à nouveau gestion contrôlée	1 894 997,69	57 229,22		756 806,38	1 195 420,53
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>					
Gestion propre	2 725,04	-2 725,04	1 226,74		1 226,74
Gestion contrôlée	11 981,82	-11 981,82	96 283,41	644 968,83	-548 685,42
SITUATION NETTE	4 783 224,78		854 316,53	1 401 775,21	4 235 766,10
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	48 009,88		50 872,97	21 172,68	77 710,17
Provisions réglementées	984 543,43		68 352,59		1 052 896,02
TOTAL FONDS PROPRES	5 815 778,09		973 542,09	1 422 947,89	5 366 372,29

TABLEAU DES RESERVES ET PROVISIONS

NATURE DES RESERVES ET PROVISIONS	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant fin d'exercice
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves gestion contrôlée :				
- Investissement	799 885,62	100 000,00		899 885,62
- Trésorerie	499 499,45	104 943,13		604 442,58
- Compensation des déficits	459 198,15	525 791,59	159 475,42	825 514,32
- Compensation des amortissements	928 142,80	166 052,47	33 552,79	1 060 642,48
Autres réserves				
TOTAL RESERVES	2 686 726,02	896 787,19	193 028,21	3 390 485,00
Couverture du B.F.R.	192 750,59			192 750,59
Renouvellement des immobilisations				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	791 792,84	68 352,59		860 145,43
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	984 543,43	68 352,59		1 052 896,02
Provisions pour litiges	17 191,08	257 716,00	77,86	274 829,22
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour rémunérations des personnes handicapées (E.S.A.T.)				
Provisions pour départ retraite	337 952,91	51 851,21	55 347,45	334 456,67
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges	5 834,70		5 834,70	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	360 978,69	309 567,21	61 260,01	609 285,89
Dépréciation :				
- Immobilisations incorporelles				
- Immobilisations corporelles				
- Immobilisations financières				
- Stocks et en-cours				
- Comptes clients et usagers				
- Autres				
TOTAL DEPRECIATION				
TOTAL PROVISIONS	1 345 522,12	377 919,80	61 260,01	1 662 181,91

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT AU BILAN				
NATURE DES TITRES	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute fin exercice
UNIFED EPARGNE HORIZON	73 183,58	8 486,82	753,39	80 917,01
TOTAL DES VALEURS MOBILIERES	73 183,58	8 486,82	753,39	80 917,01

PLUS ET MOINS VALUES LATENTES				
NATURE DES TITRES	Valeur brute fin exercice	Valeur revente fin exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
UNIFED EPARGNE HORIZON	80 917,01	87 733,56	6 816,55	
PLUS ET MOINS VALUES LATENTES	80 917,01	87 733,56	6 816,55	

PLUS ET MOINS VALUES DE L'EXERCICE				
NATURE DES TITRES	Plus-values de l'exercice	Moins-values de l'exercice	Dotation aux provisions	Reprise de provisions
UNIFED EPARGNE HORIZON	20,72			
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS DE L'EXERCICE	20,72			

SUIVI DES FONDS DEDIES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES	Montant initial	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice	
					Montant global	Non utilisé (1)
			A	B	C	D=A+B-C
<u>Contributions financières autorités de tarification</u>						
CNR ARS STAGIAIRE	12 181,00		5 349,29		5 349,29	
Sous-total :	12 181,00		5 349,29		5 349,29	
<u>Subventions d'exploitation</u>						
Sous-total :						
<u>Contributions financières d'autres organismes</u>						
Crédit Coopératif - Prix inspiration	5 000,00	4 800,00			4 800,00	
Sous-total :	5 000,00	4 800,00			4 800,00	
<u>Ressources liées à la générosité du public</u>						
Sous-total :						
Total	17 181,00	4 800,00	5 349,29		10 149,29	

(1) dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

SUIVI DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal (Compte 131/138)	A	B	C	D=A+B-C
SEGUR NUMERIQUE ARS	61 988,79	50 872,97		112 861,76
TOTAL	61 988,79	50 872,97		112 861,76
TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
Quotes-parts virées au résultat (Compte 139)	A	B	C	D=A+B-C
SEGUR NUMERIQUE ARS	13 978,91	21 172,68		35 151,59
TOTAL	13 978,91	21 172,68		35 151,59

ETAT DES CREANCES ET DETTES

CREANCES		Montant brut	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF		
			A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations					
Prêts (1)					
Autres immobilisations financières		16 297,53	15 141,68	1 155,85	
Débiteurs et comptes rattachés		367 577,67	367 577,67		
Autres créances		233 033,22	233 033,22		
Charges constatées d'avance		41 834,23	41 834,23		
TOTAL CREANCES		658 742,65	657 586,80	1 155,85	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice Remboursements obtenus en cours d'exercice				
DETTES		Montant brut	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
			A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires (1)					
Emprunts (1) et dettes étab. de crédit (2)		332 689,71	66 102,44	95 696,12	170 891,15
Emprunts et dettes financières diverses (1)		581,00	581,00		
Fournisseurs et comptes rattachés		175 942,58	175 942,58		
Dettes fiscales et sociales		1 216 111,84	1 216 111,84		
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		315 447,00	315 447,00		
Produits constatés d'avance					
TOTAL DETTES		2 040 772,13	1 774 184,86	95 696,12	170 891,15
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice		40 549,34		
(2)	Dont à 2 ans au maximum à l'origine Dont à plus de 2 ans à l'origine		332 689,71		

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

1. Créances rattachées à des participations	
2. Autres immobilisations	
3. Créances usagers et comptes rattachés	21 221,34
4. Autres créances	2 252,27
5. Valeurs mobilières de placement	
6. Disponibilités	38 065,41
TOTAL	61 539,02

CHARGES A PAYER

MONTANTS DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

1. Emprunts obligataires	
2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	807,27
3. Concours bancaires	
4. Emprunts et dettes financières diverses	
5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 574,27
6. Dettes fiscales et sociales	711 062,07
7. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
8. Autres dettes	
TOTAL	781 443,61

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NATURE DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
1. Charges d'exploitation	41 834,23
2. Charges financières	
3. Charges exceptionnelles	
TOTAL	41 834,23
NATURE DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
4. Produits d'exploitation	
5. Produits financiers	
6. Produits exceptionnels	
TOTAL	

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

NATURE DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements et provisions	68 352,59
TOTAL	68 352,59

NATURE DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Reprises sur provisions	
TOTAL	

ELEMENTS SIGNIFICATIFS

CHARGES EXCEPTIONNELLES

DOT. PROVISION REGLEMENTEE PRODUITS FINANCIERS	51 752,59
DOT. PROVISION REGLEM. PLUS VALUE ACTIF IMMOB.	16 600,00

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

NATURE DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS	MONTANT
. Concours publics À la charge de l'Assurance maladie À la charge de la P.J.J. À la charge du Département À la charge des Caisses d'Allocations Familiales À la charge d'autres financeurs	3 517 182,47 797 500,00 7 931 334,05
. Subventions d'exploitation Union Européenne État Région Département Collectivités territoriales Établissements publics à caractère administratif Établissements publics à caractère industriel et commercial A.R.S.	41 523,22
. Subventions d'investissement Union Européenne État Région Département Collectivités territoriales Établissements publics à caractère administratif Établissements publics à caractère industriel et commercial A.R.S.	50 872,97
TOTAL	12 338 412,71

HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

	CONTRÔLE LEGAL DES COMPTES	S.A.C.C.	TOTAL
.Honoraires T.T.C. au 31/12/2025	20 692,00		20 692,00
TOTAL	20 692,00		20 692,00